

Rescision pour lesion lors d'une vente terrain

Par LYNE83, le 03/03/2008 à 11:43

bjr,

Mon père en phase terminale a vendu un terrain sur lequel ns etions en indivision. (2006) Je n'étais pas trop d'accord, la vente devait avoir lui le 4 MAI 2006, j'ai envoyé ma procuration le 10 (sur appel de mon père) celui-ci est décédé un mois après.

J'ai demandé le CU 7 mois après de terrain agricole, il est devenu "prédestiné à une zone artisanale (de 1.55 EUROS à 22 EUROS : 9500 m2)

il y a t'il réscision pour lesion

merci